

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université de Bourgogne

Séance du 4 octobre 2024

Délibération n° 2024 – 04/10/2024 - 3

*Evaluation des formations et des enseignements de L1
pour l'année 2024-2025*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 41 Quorum : 20 Membres présents : 11 Membres représentés : 10 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 (unanimité) Contre : 0
--	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve les modalités d'évaluation des formations et des enseignements de L1 pour l'année 2024-2025.**

Dijon, le 8 octobre 2024
Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

PJ : projet d'évaluation des formations et enseignements de L1 pour l'année 2024-2025 par le CIPE

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement